

## Ouverture au public

Lundi : 13 h 30 > 17 h 30

Mardi : 11 h 30 > 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 > 11 h 30

Jeudi : 13 h 30 > 17 h

Vendredi : 11 h 30 > 16 h

Accueil sur RDV de 12 h à 13 h  
les mardis et les vendredis.

## Temps collectifs

Réservés aux assistant(e)s  
maternel(le)s de la ville  
d'Ambérieu-en-Bugey et aux  
enfants qu'ils accueillent).

Du lundi au vendredi (sauf mercredi)  
de 8 h 30 à 11 h

## Mémos

.....

.....

## LE RELAIS PETITE ENFANCE

est situé dans le Pôle Petite Enfance

Rue du Clos Lebreton  
01500 AMBERIEU EN BUGEY

Responsable :

Marie-Noëlle POYNTER

 **04 74 38 59 73**

 [rpe@mairie-amberieuenbugey.fr](mailto:rpe@mairie-amberieuenbugey.fr)

[www.ville-amberieuenbugey.fr](http://www.ville-amberieuenbugey.fr)



Service communication – ville d'Ambérieu en Bugey 2021  
IPNS / ne pas jeter sur la voie publique



## RELAIS PETITE ENFANCE R.P.E « Les Diablotins »



- Informations
- Rencontres
- Médiation
- Animations
- Ecoute
- Echanges

## Pour les parents et futurs parents

Le RPE vous propose un accueil individualisé avec ou sans rendez-vous pour :

### ECHANGER

Avec la responsable du RPE, éducatrice de jeunes enfants, sur des questions relatives à l'éducation.

**VOUS INFORMER** sur les modes d'accueil des jeunes enfants.

**VOUS ACCOMPAGNER** dans vos démarches administratives de parents employeurs et servir de médiateur dans la relation parent/assistant(e) maternel(le).

**PARTICIPER** à des soirées débats (santé, parentalité) et des animations (carnaval, fête

**VOUS PROPOSER** une liste d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

## Pour les enfants

Le RPE organise des temps collectifs pour partager des moments de jeux.

Ils permettent à votre enfant de :

- **RENCONTRER** d'autres enfants et de se préparer à la vie en collectivité.
- **DECOUVRIR** différentes activités pour favoriser son éveil (lecture, motricité, activités manuelles)



**L'ENFANT** au centre de la relation parents/assistant(e)s maternel(le)s

## Pour les assistant(e)s maternel(le)s et les candidat(e)s à l'agrément.

Le RPE vous permet de :

- **RENCONTRER** d'autres assis-tant(e)s maternel(le)s pour échanger sur votre pratique professionnelle et partager vos expériences.
- **OFFRIR** un nouveau lieu de jeux aux enfants que vous accueillez.
- **OBTENIR** des renseignements sur votre statut, vos droits et devoirs.
- **TROUVER** une écoute et un soutien dans l'exercice quotidien de votre profession.
- **PROFESSIONNALISER** votre emploi en consultant de la documentation petite enfance, en participant à des réunions d'informations thématiques et en suivant des formations.